

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 9
Avis aux arbitres.....	p. 10
PV Commission Sportive	p. 11
PV Commission Féminine.....	p. 16
PV Commission Jeunes.....	p. 19
PVs Commission Litiges Contentieux..	p. 24
Informations diverses	p. 31
Mini-jeu.....	p. 38

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 19 avril :

- Ecole d'arbitrage

Lundi 21 avril :

- PPF U13 et U14G à Chauvigny

Mardi 22 avril :

- CF1 U10-U13

Mercredi 23 avril :

- Commission Sportive
- CFI U6-U9
- PPF U12G à Naintré

Judi 24 avril :

- Commission de Discipline
- CFI U14-U19
- PPF U12G à Poitiers (St Nicolas)

Vendredi 25 avril :

- Arbitrage – Prépa Ligue
- CFI Séniors

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JOURNÉE DES FÉMININES



JOURNÉE NATIONALE DES BÉNÉVOLES

Nous proposons à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :
Les 24 et 25 mai à Paris – Plus d'informations page 3

VŒUX DES CLUBS

Les vœux pour l'Assemblée Générale du 6 juin 2025 doivent être transmis avant le :

Mardi 6 mai 2025

Plus d'informations page 4

DEMANDE DE TROPHÉE

La fiche de renseignements pour les demandes de trophées est à retourner avant le **mardi 6 mai 2025**

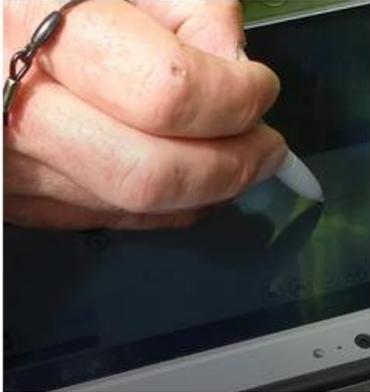
Fiche disponible page 5



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

[Bureau d'études](#) →



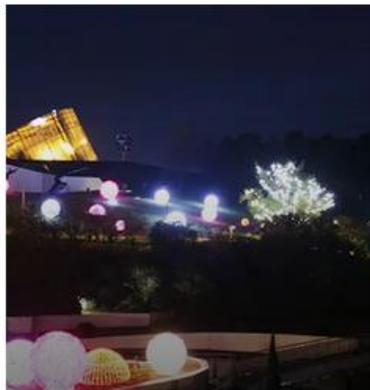
Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif](#) →



Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →



Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →



Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/reseaux-de-lumiere/>



AVIS AUX CLUBS

DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 26 Avril** : Journée des Féminines
- **Samedi 17 Mai** : Journée Nationale des Débutants
- **Samedi 24 Mai** : Finales Jeunes
- **Vendredi 6 Juin** : Assemblée Générale
- **Samedi 7 Juin** : Finales Féminines
- **Samedi 14 Juin** : Trophées des champions et Trophée Ginette BARAUDON
- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** : Finales Seniors
- **Vendredi 27 Juin** : Remise des récompenses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

Vendredi 6 juin 2025
à la salle Festive - 3 rue de l'Ancienne Gare
86210 BONNEUIL MATOURS

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

INVITATION JOURNÉE NATIONALE DES BENEVOLES - 24 et 25 MAI 2025 - PARIS

Le District de la Vienne de Football propose à un(e) dirigeant(e) licencié(e) méritant(e) de votre club de participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui se déroulera :

Le samedi 24 mai 2025 au stade de France afin d'assister aux finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France.

Le dimanche 25 mai 2025 à la Seine Musicale pour un déjeuner.

Pour participer le(la) bénévole doit être licencié(e) dirigeant(e) depuis au moins 7 ans.

Le déplacement s'effectuera en train avec un départ de Poitiers le samedi 24 mai 2025 en fin de matinée/début d'après-midi et un retour le dimanche 25 mai 2025 avec un départ de Paris Montparnasse en fin d'après-midi.

Un membre du Comité de Direction du District accompagnera la délégation de la Vienne.

La délégation de la Ligue sera logée à l'**hôtel H4 Hôtel Wyndham Paris Pleyel 149-151 Boulevard Anatole France – 93200 SAINT DENIS** (25 mn à pied du stade).

Les billets de train, le billet de match, le panier repas du samedi soir, la nuitée à l'hôtel et le déjeuner du dimanche midi sont pris en charge.

Un programme plus détaillé vous sera transmis début mai 2025.

Nous vous remercions de transmettre par mail à district@foot86.fff.fr avant le lundi 28 avril 2025, dernier délai (le nombre de places étant limité) les coordonnées du (de la) dirigeant(e), âgé(e) d'au moins 18 ans à la date de l'évènement, intéressé(e) pour participer à ce week-end.

Dès l'envoi des inscriptions à la Fédération Française de Football le mercredi 30 avril 2025, aucune modification ne sera possible.

C'est pourquoi vous devez proposer des personnes DISPONIBLES pour participer à ce week-end.



VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 6 juin 2025** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 6 mai 2025**, dernier délai.

OUVERTURE CAMPAGNE PSF/ANS 2025

Nous vous confirmons le bon lancement de la campagne PSF 2025 depuis le lundi 24 mars. Les porteurs de projet (clubs, Districts, Liges) peuvent dès à présent et jusqu'au **30 avril** déposer un dossier sur Le Compte Asso.

Vous trouverez ci-dessous la note de cadrage relative à cette campagne 2025 :

- [La note de cadrage FFF/PSF clubs](#)

RÉPARTITION DES CLUBS AUX RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Le District de la Vienne de Football, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, organise des réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département.

Le président du club, accompagné d'un dirigeant, ainsi que le Maire de la commune sont conviés à ce moment d'échanges.

Accueil à partir de 18h30 – Réunion à 19h.

Répartition des clubs

Lundi 12 mai 2025 – Stade René Mabillean – Route de Doussay – 86110 MIREBEAU

ASM, Avanton, Beuxes, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Jaunay Marigny, La Pallu, L'Envigne, Les Trois Moutiers, Loudun, Migné Auxances, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Orches, AS Poitiers 86, Stade Poitevin, Poitiers Portugais, Quinçay, Sammarçolles, St Christophe, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé,

GJ Sud Haut Poitou

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F



Les prochains rendez-vous pour les U6-U10F :

- Samedi 26 avril : Journée des féminines à Nieuil l'Espoir
- Samedi 10 mai : Loudun
- Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants (Poitiers)

⇒ Si des clubs souhaitent organiser d'autres plateaux, c'est possible !

Dans ce cas, merci de nous contacter.



DEMANDE DE TROPHÉE du DISTRICT 2024/2025
Arbitre – Educateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

(se) **Catégorie** : arbitre éducateur(trice) dirigeant(e) joueur

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 6 mai 2025

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses
 (date et lieu à définir)**



PUISSANCE FOOT – NOUVEL OUTIL D'ENGAGEMENT POUR LES CLUBS

Dans la continuité des dernières communications au sujet de Puissance Foot, la FFF a le plaisir de vous informer que l'outil digital permettant l'engagement des clubs dans le territoire et le suivi de l'engagement de ces clubs par les instances est aujourd'hui en ligne et disponible par toutes et tous.

Auparavant, l'engagement du club dans le dispositif se faisait en remplissant un formulaire. Afin de permettre à la FFF de mieux appréhender l'engagement des clubs dans le dispositif et de renforcer l'implication des instances, un nouvel outil voit le jour.

Côté clubs :

Depuis le jeudi 13 mars 2025, vous avez accès à un nouvel outil d'engagement. Ce nouvel outil a pour ambition de simplifier vos modalités d'engagement et de faciliter le suivi que les instances peuvent vous apporter. Il s'appuie sur une volonté d'uniformiser les modes de traitement des dispositifs fédéraux, à travers une interface commune au PEF et à Toutes Foot. Il s'appuie également sur des fonctionnalités qui ont pour objectif de favoriser la connaissance de ce que vous mettez en place et le partage des bonnes pratiques.

Accéder à l'outil :

Vous pouvez accéder à l'outil et remplir le projet d'engagement, les autres fonctionnalités seront accessibles uniquement une fois que le projet d'engagement sera validé. Cet outil sera intégré à la brique « Développer son club » disponible depuis Footclubs et Portailclubs, dans l'espace « Projet Educatif », au même titre que le PEF.

Les fonctionnalités de l'outil pour les clubs :

- L'accès à tous les documents utiles en lien avec Puissance Foot sera centralisé afin que vous puissiez obtenir tous les renseignements et documents-types en un clic. Désormais un club devra expliquer dans les grandes lignes son projet Puissance Foot avant de demander à s'engager dans le dispositif, l'engagement devra être validé par les instances (FFF, District ou Ligue)
- Vous pourrez aussi accéder à une « boîte à idées » qui sera alimentée par les clubs qui partageront leurs bonnes pratiques
- Une fois votre club engagé, vous aurez accès à plusieurs espaces :
 - o Un espace « commande de dotations » dans lequel vous pourrez directement demander à recevoir des livrets d'activité et demander à être accompagnés par une association partenaire. Les inscriptions à la correspondance Puissance Foot et à la dictée Puissance Foot y seront aussi centralisées
 - o L'espace « mon projet », cet espace aura pour vocation de recueillir les actions des clubs en lien avec Puissance Foot. Vous pourrez y reporter vos astuces, vos nouvelles idées sur de nombreux points précis (financement, développement des infrastructures/du matériel, recrutement de bénévoles, développement d'outils pédagogiques, ...)

Prise en main de l'outil :

Afin de vous accompagner dans la prise en main de l'outil, plusieurs tutoriels ont été enregistrés :

- [Tutoriel accéder à l'outil et faire sa demande d'engagement](#)
- [Tutoriel passer une commande de dotations](#)
- [Tutoriel utiliser l'espace « mes projets Puissance Foot » et l'espace « boîte à idées »](#)



CDOS – TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2024

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [cliquant-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

Le formulaire est un PDF à télécharger, une fois complété, merci de le renvoyer à vienna@franceolympique.com

[Cliquez-ici pour télécharger le PDF.](#)

CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations professionnelles :

- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Formations de jeunes dirigeants : *Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif*

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Même si vous avez certains modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)



GUID'ASSO 86 - FORMATIONS

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation et d'accompagnement de 7 jours gratuit sous 4 modules :

- REPENSER LE MODELE SOCIOECONOMIQUE DE SON ASSOCIATION (2 jours)
- DEFINIR LA STRATEGIE POUR FAIRE EVOLUER SON MODELE SOCIOECONOMIQUE (2 jours)
- CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BENEVOLES ET LES PROFESSIONNELS (2 jours)
- BILAN ET PERSPECTIVES (1 jour)

Ce parcours est à destination des associations de 0 à 10 salariés afin de leur permettre de repenser leur modèle économique, leur organisation et leur gouvernance, tout en associant théorie et cas pratiques personnalisés.

Si votre association s'interroge sur son modèle socioéconomique, sur l'engagement et le renouvellement des bénévoles, la confrontation des baisses des subventions et à la hausse des coûts de fonctionnement (etc.), ce parcours de formation peut aider votre structure.

Vous trouverez les dates et d'autres informations liées à ce parcours de formation ci-dessous.

MODULE 1

REPENSER LE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DE SON ASSOCIATION

Durée : 2 Jours (17 et 18 Avril)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (diagnostic en groupe)

Journée 2 :

Matin : Partie pratique (diagnostic structure participante)

Après-midi : Partie pratique (diagnostic structure participante)

MODULE 2

DÉFINIR LA STRATÉGIE POUR FAIRE ÉVOLUER SON MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Durée : 2 jours (26 et 27 juin)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (en groupe)

Journée 2 :

Matin : Partie pratique (structure participante)

Après-midi : Partie pratique (structure participante)

MODULE 3

CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BÉNÉVOLES ET LES PROFESSIONNELS

Durée : 2 jours (31 août et 1 septembre)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique

Journée 2 :

Matin : Partie pratique

Après-midi : Partie pratique

MODULE 4

BILAN ET PERSPECTIVES

Durée : 1 jour (21 Novembre)

Journée 1 :

Matin : Accompagnement individuel

Après-midi : Retour en grand groupe

COMITÉ DE SUIVI : BILAN (Semaine du 8 au 13 décembre)

Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer votre candidature en remplissant le formulaire suivant : <https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-1730994025>

Les inscriptions impliquent d'être présent sur l'ensemble des modules.

Pour toutes informations complémentaires sur ce parcours vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante parcoursMSE@guidasso86.fr



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 13 mai 2025, 23h59.**
 - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF traditionnel :**
 - **Date limite d'inscription : Lundi 19 mai 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025*.
- **BMF en apprentissage :**
 - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
 - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
 - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025*.

(* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](mailto:maLFNA.fr)



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 16/04/2025
Procès-verbal n° 25

Président M. Éric MAIOROFF

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°24 sans modification

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 3 mai 2025.

Coupe André Tassin : **Beaumont St Cyr**

Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**

Challenge des Réserves : **Beaumont St Cyr**

Challenge Marcel Renaudie : **Montamisé**

DATE A RETENIR

-Mercredi 7 mai : Tirage public des Coupes Départementales au District

-Dimanche 1^{er} juin : Phase de poule du Trophée des Champions

-Samedi 14 juin : Finale du Trophée des Champions

-Samedi 21 juin : Finales des Coupes et Challenges

MATCHS EN RETARD

Prochaines dates de rattrapage :

- 20 avril pour les équipes éliminées de Coupe et Challenge
- **Jeudi 1^{er} mai (jour férié)**
- 4 mai pour les équipes éliminées de Coupe et Challenge
- **Jeudi 8 mai (jour férié)**
- 11 mai

COUPES ET CHALLENGE

Prochain tour de Coupe et Challenge :

- **dimanche 4 mai.**



SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D2	A	10	08/12/24	28899759	Availlès en Châtelleraut (1) / Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	A	12	25/01/25	28899770	Oyré Dangé (1) / Naintré (2)	Arrêté municipal	30/04/25
D2	A	14	08/02/25	28899780	Jaunay Marigny (1) / Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	10/05/25
D2	B	12	26/01/25	28899995	Chauvigny (3) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	B	12	25/01/25	28899991	St Maurice Gençay (1) / FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	19/04/25
D2	B	14	09/02/25	28900005	St Julien L'Ars (1) / ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	04/05/25
D2	B	14	09/02/25	28900004	St Maurice Gençay (1) / Montmorillon (2)	Arrêté municipal	03/05/25
D2	B	17	16/03/25	28900022	Brion St Secondin (1) / Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	20/04/25
D2	B	17	16/03/25	28900024	Montmorillon (2) / FC 3 Vallées 86 (2)	Arrêté municipal	10/05/25
D3	A	12	16/02/25	28900186	St Léger de Montbrillais (1) / Quinçay (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	C	13	16/03/25	28900044	Leignes sur Fontaine (1) / Chasseneuil St Georges (2)	Arrêté municipal	à définir
D3	D	13	16/03/25	28900538	Fleuré (2) / St Benoît (2)	Arrêté municipal	20/04/25
D4	A	11	02/02/25 09/02/25	28922557	Moncontour (1) / La Pallu (2)	Arrêté municipal	20/04/25
D4	C	10	26/01/25 02/03/25	28922730	Paizay Le Sec (1) / St Savin St Germain (2)	Arrêté municipal	à définir
D4	C	13	16/03/25	28922745	Pleumartin La Roche Posay (1) / Dissay (1)	Arrêté municipal	20/04/25
D4	C	13	16/03/25	28922743	Jardres (1) / Paizay le Sec (1)	Arrêté municipal	à définir
D4	D	13	16/03/25	28922834	Château Larcher (3) / Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	20/04/25
D4	E	14	29/03/25	28922930	Rouillé (2) / St Maurice Gençay (2)	Pb d'éclairage	11/05/25
D5	A	10	26/01/25	28955998	St Léger de Montbrillais (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	20/04/25
D5	A	11	09/02/25 01/03/25	28956003	Les Trois Moutiers (2) / St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	03/05/25
D5	A	13	16/03/25	28956011	Moncontour/Coussay (2) / Beuxes	Arrêté municipal	20/04/25
D5	B	13	16/03/25	28956103	Leigné sur Usseau (2) / Orches (1)	Arrêté municipal	20/04/25
D5	D	13	16/03/25	28956284	St Savin St Germain (3) / Montamisé (3)	Arrêté municipal	19/04/25
D5	D	13	16/03/25	28956280	Jardres (2) / Villeneuve (1)	Arrêté municipal	20/04/25
D5	E	13	16/03/25	28962435	Jaunay Marigny (3) / Champigny (1)	Arrêté municipal	20/04/25
D5	G	13	16/03/25	28956553	Vallée du Salleron (2) / La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	20/04/25

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupes du 20/04/25.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 28899610 : Vouneuil Béruges (1) – Neuville (2) du 06/04/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 09/04/25 (PV n°28) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 1 entre les deux équipes.

Dossier classé

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 28900327 : Ozon (2) – Colombiers (1) en poule B du 30/03/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 02/04/25 (PV n°27) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur d'Ozon (2)

Dossier classé.

Match n° 28900544 : St Saviol (1) – Poitiers Cep (2) en poule D du 30/03/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 02/04/25 (PV n°27) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 4 à 3 en faveur de St Saviol (2)

Dossier classé.

Match n° 28900548 : Smarves Iteuil (2) – St Benoît (2) en poule D du 05/04/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 09/04/25 (PV n°28) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 0 en faveur de St Benoît (2)

Dossier classé.

Match n° 28900343 : Leigné sur Usseau – Coussay Les Bois en poule B du 27/04/25

Demande du club de Coussay les bois pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres assistants seront à la charge du club de Coussay les Bois.

**Match n° 28900211 Boivre (1) – Avanton (1) en poule A du 27/04/2025****Match n° 28900215 : Avanton (1) – Coussay (1) en poule A du 18/05/2025**

Demande du club de Avanton pour désigner 3 arbitres sur les rencontres en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres assistants seront à la charge du club d'Avanton.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 28922757 : St Julien l'Ars (2) – Leignes sur Fontaine (2) en poule C du 06/04/25**

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 09/04/25 (PV n°28) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 4 à 1 en faveur de St Julien l'ars (2).

Dossier classé

Match n° 28922934 : Châtain (1) – Rouillé (2) en poule E du 06/04/25

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 09/04/25 (PV n°28) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes

Dossier classé

FORFAIT**Match n° 28922843 : Mignaloux Beauvoir (3) – 3 Vallées 86 (3) en poule D du 06/04/2025**

3^{ème} forfait de l'équipe de Mignaloux Beauvoir (3) (sans déplacement de l'équipe de 3 Vallées 86 (3)).

Amende de 45€ au club de Mignaloux Beauvoir.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Mignaloux (3) est donc déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 28923026 : Biard (2) – Jaunay Marigny (2) en poule F du 06/04/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de Biard (2) (sans déplacement de l'équipe de Jaunay Marigny (2)).

Amende de 45€ au club de Biard.

Match n° 28960276 : F.C Beaulieu (1) – Biard (2) en poule F du 13/04/2025

3^{ème} forfait de l'équipe de Biard (2) (sans déplacement).

Amende de 45€ au club de Biard.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait de l'équipe de Biard (2), elle est donc déclarée forfait général à compter de ce jour, veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

DÉPARTEMENTAL 5**Match n° 28956665 : Savigné (1) – Blanzay (1) en poule I du 27/04/2025**

Demande du club de Blanzay pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Blanzay.

Match n° 28956571 : Sillars (1) – Adriers (1) en poule G du 26/04/2025

Demande du club de Adriers pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Adriers.

Match n° 28956293 : Archigny (1) – Villeneuve (1) en poule D du 06/04/25

Demande du club de Villeneuve pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Villeneuve.



FORFAIT

Match n° 28956113 : L'Envigne (1) – St Christophe (2) en poule B du 05/04/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de St Christophe (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de St Christophe.

Match n°28956200 : Buxeuil (1) – Dissay (3) en poule C du 06/04/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Dissay (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Dissay

Match n° 28956201 : Coussay les Bois (3) – Bonneuil Matours (1) en poule C du 06/04/2025

3^{ème} forfait de l'équipe de Coussay Les Bois (3) (sans déplacement de l'équipe de Bonneuil Matours (1)).

Amende de 35€ au club de Coussay Les Bois.

Match n° 28956294 : St Savin St Germain (3) – Bonnes (1) en poule D du 06/04/2025

4^{ème} forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de l'équipe de Bonnes (1)).

Amende de 35€ au club de St Savin St Germain.

Match n° 28956472 : Montamisé (4) – Valdivienne (3) en poule F du 06/04/2025

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Valdivienne.

Match n° 28956561 : Valdivienne (4) – Adriers (1) en poule G du 06/04/2025

5^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (4) (sans déplacement de l'équipe d'Adriers (1)).

Amende de 35€ au club de Valdivienne.

Remarque : s'agissant du 5^{ème} forfait, l'équipe de Valdivienne (4) est donc déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 28960384 : Coulombiers (1) – St Maurice Gençay (3) en poule H du 06/04/2025

3^{ème} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay (3) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de St Maurice Gençay.

Match n° 28956296 : Sèvres Anxaumont (3) – Jardres (2) poule D du 13/04/2025

1^{er} forfait de l'équipe de Jardres (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Jardres.

Match n° 28962441 : Quincay (2) – Poitiers Cep (3) en poule E du 14/04/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de Quincay (2) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers CEP (3)).

Amende de 35€ au club de Quincay.

Match n° 28956657 : Sommières St Romain (2) – Valence en Poitou Oc (2) en poule I du 13/04/2025

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou OC (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Valence en Poitou OC.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 53266978 : Aslonnes (1) – Dienné (1) du 23/03/25

Evocation

La commission homologue la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 09/04/25 (PV n°28) qui donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe d'Aslonnes (1) pour en donner le gain à l'équipe de Dienné (1) (3-0).

L'équipe de Dienné (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Dossier classé



TRANSMISSION TARDIVES FEUILLE DE MATCH

Amende de 27€

Match n°28922846 : Sèvres Anxaumont (2) – Savigny (1) en D4 poule D du 6/04/25

Match n° 28956567 : Adriers (1) – Montmorillon (4) en D5 poule G du 12/04/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION FEMININE

Réunion par consultation électronique du mercredi 16 avril 2025 Procès-verbal n° 16

Présents : Mmes Marion BERGER, Sandrine BOURCIER et Claire LASMIER, MM. Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Stéphane QUARESMA, Laurent LARBALETTE et Vincent LEPROUST

Excusé : M. Guillaume FAUSTIN LEYBACH

Assistent : Mmes Coralie RENETEAU (Référente administrative de la Commission), Adeline URANGA (Directrice Administrative)

Approbation du PV n°15 sans modification.

REPORT DE MATCHS

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226568	Bressuire (1) / Gatinaise (1)	Arrêté municipal et Futsal	27/04/25
Fém D1	/	10	02/02/25 02/03/25	29226569	Echire/Celles/Chauray (1) / Ligugé (1)	Arrêté municipal et Futsal	27/04/25
Fém D1	/	12	16/02/25	29226577	Echire/Celles/Chauray (1) / Thouars (1)	Arrêté municipal	11/05/25
Fém D1	/	15	06/04/25	29226593	Moncoulant (1) / Echire/Celles/Chauray (1)	Rattrapage match de Coupe	01/05/25
Fém D3	/	2	15/12/24 19/01/25	30048831	Fleuré/Vernon (1) / Cenon sur Vienne (1)	Arrêté municipal	27/04/25
Fém D3	/	3	02/02/25	30048875	Boisme Clesse (1) / Naintré (1)	Futsal	27/04/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048836	Fleuré/Vernon (1) / Chauvigny/Jardres (1)	Arrêté municipal	01/05/25
Fém D3	/	4	09/02/25	30048876	Boisme Clesse (1) / ASM/Les Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	01/05/25
U15F	B	8	12/04/25	53040921	Montmorillon (1) / Gf Charente Océan (1)	Coupe U15F	03/05/25
U11-U13F	A	2	08/02/25	53040710	Gj Sud Haut Poitou (1) / Chamois/Chauray/Echiré (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	A	3	15/02/25	53040711	Niort St Florent (1) / Gj Sud Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	03/05/25
U11-U13F	C	2	08/02/25	53040755	La Chapelle Baton (1) / Venise Verte (1)	Arrêté municipal	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53044808	Gj Avenir 86 (1) / Gatfoot (1)	Fetis Lahitte pour Gatfoot	19/04/25
U11-U13F	D	3	15/02/25	53040788	Montmorillon (1) / Niort St Florent (2)	Fetis Lahitte pour Niort St Florent	19/04/25

DATE A RETENIR

- **Samedi 26 avril à Nieuil l'Espoir** : Journée des Féminines
- **Samedi 7 juin à Quinçay** : Réunion de fin de saison du pôle Vienne-Deux Sèvres
Finales des Coupes du Poitou à 8 et à 11
- **Samedi 14 juin à Buxerolles** : Trophée Ginette Baraudon

Départemental 2 féminine

Forfait

Match n°29235136 : St Cerbouille (1) – Fontaine le Comte (1) du 12/04/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de St Cerbouille (1) (sans déplacement de Fontaine le Comte (1)).
Amende de 35€ au club de St Cerbouille



Départemental 3 féminine

Forfait

Match n° 30048888 : Cenon sur Vienne (1) – Naintré (1) du 12/04/25

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré

U15F

Forfait

Match n° 53040893 : Niort St Florent (1) – Nieuil L'Espoir (1) en poule A du 12/04/25

1^{er} forfait de l'équipe de Nieuil L'Espoir (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Nieuil L'Espoir

U11-U13F

Forfait

Match n° 53040773 : Venise Verte/St Liguairé (1) – Nieuil L'Espoir (1) en poule C du 12/04/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Venise Verte/St Liguairé (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Venise Verte

Coupe du Poitou à 11

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1/4 de finales du 20/04/25				
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
A	Liguge 1	D1	Avenir 79 1	D1
B	Naintre 1	D3	Echire/Celles/Chauray 1	D1
C	Ste Eanne 1	D2	La Chapelle Baton 1	D2
D	Vrere St Leger 1	D2	Gatinaise	D1



Journée des féminines

	U6-U7F	U8-U10F	U11-U13F			U15F			U18F			
	Nombre de Joueuses	Nombre de Joueuses	Nombre de Joueuses	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	Niveau équipe 3	Nombre de Joueuses	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2	Nombre de Joueuses	Niveau équipe 1	Niveau équipe 2
JS Nieuil l'espoir		5	10	Niveau 2 - intermédiaire, Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	10	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné			
GJ VVM Chauvigny	3	4	22	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	non concerné	10	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné			
GJ Avenir 86	2	2	10	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné						
FC Loudun		2	7	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	7	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	17	Niveau 1 - confirmé	Non concerné
Buxerolles/Vouneuil Beruges	4	6	18	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant	non concerné				16	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
Vouneuil-Béruges/Buxerolles	2	2					16 filles pour 1 équipe BVB	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné			
UES Montmorillon	2	5	9	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné	14	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	22	Niveau 1 - confirmé	Niveau 3 - débutant
Stade Poitevin FC	1	8	25	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire	Niveau 3 - débutant	14	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire	14	Niveau 1 - confirmé	Niveau 2 - intermédiaire
Ligugéenne Football	1	1	13	Niveau 3 - débutant	non concerné	non concerné						
SO Châtelleraut										12	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
US Migné Auxances FOOTBALL										11	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
US La Chapelle Bâton		7	9	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné				10	Niveau 1 - confirmé	Non concerné
GJ Sud Haut Poitou	1	5	12	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	4	Niveau 3 - débutant	Non concerné			
GJ 3 VALLEES 86	2	3 (2 U9, 1 U10)										
CA NEUVILLE HAUT POITOU		3	12	Niveau 2 - intermédiaire	non concerné	non concerné	8	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné	8	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
Poitiers Trois Cités	1	7	12	Niveau 1 - confirmé	non concerné	non concerné	12	Niveau 1 - confirmé	Non concerné	12	Niveau 2 - intermédiaire	Non concerné
Ozon FC	5											
Thuré Besse			5	non concerné	non concerné	non concerné						

Transmission FMI ou Feuille de match Tardive

Amende de 27€

Match n° 29226591 : Niort St Florent (1) – Gatinaise (1) en D1F du 06/04/25 (2^{ème} amende)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**La secrétaire de séance,
Adeline Uranga**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 15 avril 2025
Procès-verbal n° 26

Président : M. Philippe BARRITAUULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et SAVIGNY Christian

Le PV n°25 est adopté sans modification

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U15	D1	/	2	15/02/25	53064670	Vivonne (1) / GJ VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	19/04/25
U13	D3	A		12/04/25	53065233	Châtelleraut Portugais (2) / Coussay/SOC/Pleumartin (1)	Non joué infrastructure indisponible	10/05/25*

*le match en retard est à jouer au plus tard le samedi 10 mai, nous invitons les clubs à s'organiser pour avancer le match s'ils le souhaitent

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATES A RETENIR

Samedi 19 avril : Finale Régionale Fétis Lahitte

Mercredi 07 mai : Tirage en présentiel du Challenge Dansac au District

Samedi 10 et dimanche 11 mai : Finales Régionales Festival Foot U13 Pitch à Gujan Mestras

Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants à Poitiers (complexe Michel Amand)

Samedi 24 mai : Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac à St Benoit

CHALLENGE DEPARTEMENTAL JEUNES

Les actions PEF doivent être saisies **au plus tard le 31 mai 2025** sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges pour le vendredi 25 avril 2025 :

- Challenge U17/U18 : Migné Auxances
- Challenge U15 : St Benoit
- Challenge U13 Maurice DANSAC : SO Châtelleraut



CHAMPIONNAT U18/U17

Match n° 53064499 : Poitiers ASAC (2) – GJ Montasèvres (2) en D2 du 22/03/25

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 09/04/25 (PV n°28) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers ASAC (2) pour en donner le gain à l'équipe de GJ Montasèvres (2) (3 – 0, 3 points).

CHAMPIONNAT U17/U16

Match n° 53064653 : St Benoit (2) – Châtelleraut Portugais (1) en D2 poule B du 29/03/25

Dernier rappel avant sanction

FMI et feuille de match non reçue. (mail de relance du 14/04/25)

La Commission demande aux clubs à recevoir avant le **mardi 22/04/25** :

- Le score de la rencontre
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot-numéro de licence-nom et prénom des joueurs – banc de touche)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom du délégué et les arbitres
- Les remplacements et les éventuelles sanctions

Dossier en instance

FORFAIT

Match n°53066712 : GJ Avenir 86 (1) – Ozon (1) du 12/04/25 en D2 poule B du 12/04/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Ozon (1) (sans déplacement et non prévenu)

Amende de 13€ au club de Ozon (1)

CHAMPIONNAT U15

Match n° 53064686 : Mirebeau (1) – Châtelleraut Portugais (1) en D1 du 12/04/25

Match arrêté à la 77^{ème} minute.

Dossier transmis à la Commission de Discipline

Match n° 53064685 : Vouneuil Béruges (1) – Vivonne (1) en D1 du 12/04/25

FMI et feuille de match non reçue. Courriel de M. Kaboré arbitre de la rencontre signalant un problème de mot de passe empêchant la clôture de la FMI et en transmettant les faits du match.

La Commission demande aux clubs à recevoir avant le **mardi 22/04/25** :

- Le score de la rencontre
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot-numéro de licence-nom et prénom des joueurs – banc de touche)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures
- Le nom du délégué et des arbitres
- Les remplacements et les éventuelles sanctions

Dossier en instance

CHAMPIONNAT U15 à 8

FORFAIT

Match n°53182456 : GJ Sud Haut Poitou (2) – Availles Bonneuil (2) U15 à 8 poule A du 12/04/25

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Sud Haut Poitou (2) (sans déplacement d'Availles Bonneuil (2))

Amende de 13€ au club de GJ Sud Haut Poitou



CHALLENGE DANSAC U13

Veillez noter que l'article 6 des RG des compétitions de jeunes s'applique pour le Challenge Dansac du samedi 24 mai :

« **Article 6 : Participation aux rencontres**

1/ **Participation des joueurs dans les différentes équipes d'un même club.**

Une équipe ne comprendra aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre en équipe(s) supérieure(s), si cette (ces) équipe(s) ne joue(nt) pas.

En U13, chaque équipe inférieure participant à une compétition avec des équipes supérieures peut comprendre au maximum deux joueurs ayant disputé plus de cinq matchs officiels avec les équipes supérieures (les matchs de Coupe et Challenge ne sont pas comptabilisés)

Il sera procédé à une remise à zéro du nombre de match à l'issue de la 1^{ère} phase »

Les 8 équipes qualifiées pour la finale

Samedi 24 Mai 2025

	Equipes	Pts	Poule
1	SO Châtelleraut (2)	7	A
2	Chasseneuil St Georges (1)	7	A
3	GJ Dissay Beaumont (2)	9	B
4	GJ Antoigné Ingrandes (1)	6	B
5	Poitiers ASAC (2)	9	C
6	St Benoit (1)	6	C
7	GJ VVM Chauvigny (2)	9	D
8	GJ Montasèvres (1)	6	D

Le tirage pour la Finale sera effectué en présentiel le mercredi 7 mai au District

PLATEAUX U11 / PHASE 3

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

La Commission demande aux responsables d'équipe d'utiliser les documents officiels (feuille de match U11 et feuille de licences), d'écrire lisiblement, de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.

FORFAIT

Plateaux du 12/04/25

Poue I site 2 : à Lençloitre

1^{er} forfait des 3 Moutiers (2)

Amende de 13€ au club des 3 Moutiers

Poule L site 1 : à St Eloi

2^{ème} forfait de Cissé Avanton (2)

Amende de 13€ au club de Cissé

**Poule M site 1 : à St Benoit**

3^{ème} forfait de GJ Foot Sud 86 (2)

Amende de 13€ au club de GJ Foot Sud 86

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de GJ Foot Sud 86 (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Poule N site 2 : à Château Larcher

1^{er} forfait de Valdivienne (1)

Amende de 13€ au club de Valdivienne.

FEUILLES DE RESULTATS ET LICENCES MANQUANTES

Plateaux du 22/03/2025**Dernier Rappel avant Amende :****Poule H : site 1 à Montmorillon**

La Commission demande au club de **Buxerolles** d'envoyer sa feuille de licences avant le **22/04/25**

Poule K : à Thuré

La commission demande au club de **Thuré** le document suivant avant le **22/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau

Plateaux du 05/04/25**Dernier rappel avant amende****Poule D : site 1 à Thuré**

La Commission demande au club de **Thuré** les documents suivants avant le **22/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule M : site 2 à Mignaloux Beauvoir

La Commission demande aux clubs de **Mignaloux Beauvoir, Smarves Iteuil et St Benoit** les documents suivants avant le **22/04/25** :

- les feuilles de licences de Smarves Iteuil et de St Benoit

Plateaux du 12/04/25**Poule D : site 1 à Thuré**

La Commission demande au club de **Thuré Besse** les documents suivants avant le **22/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule D : site 2 à Senillé St Sauveur

La Commission demande au club de **Coussay/SOC/Pleumartin** les documents suivants avant le **22/04/25** :

- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule F : site 1 à Migné Auxances

La Commission demande au club de **Migné Auxances** les documents suivants avant le **22/04/25** :

- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

Poule I : site 1 à Loudun

La Commission demande au club de **Loudun** les documents suivants avant le **22/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

**Poule M : site 2 à Smarves**

La Commission demande au club de Smarves Iteuil les documents suivants avant le **22/04/25** :

- La feuille de résultats du plateau
- les feuilles de licences de tous les participants au plateau

U6/U9

Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison.

Sur le site du District aller dans « documents » → « documents généraux » → « compétitions et calendriers » → « jeunes » (voir publications du 20/08/24)

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**

Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan est souvent oubliée

Plateau U7/U9 du 05/04/25**Secteur 3 : plateau à Thuré**

La Commission demande au club de Thuré les documents suivants à recevoir avant le **22/04/25**

- La feuille de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

La Journée Nationale des Débutants aura lieu le samedi 17/05/25 au Complexe Michel Amand de Poitiers.

Le dossier club pour la Journée Nationale des Débutants sera transmis à tous les clubs par courriel début mai.

Toutes les équipes U7, U9 et U6-U10F sont invitées sur la journée.

La date limite des engagements est fixée au jeudi 08/05/25

FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**Amende de 15€**

Match n° 53081571 : Naintré (1) – L'Envigne/Cernay St Genest (1) du 12/04/25 en U13-D3 poule A

Match n° 53064653 : St Benoit (2) – Châtellerault Portugais (1) en D2 poule B du 29/03/25

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 16 avril 2025
Procès-verbal n° 29

Présents : MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 28 (par voie électronique) du mercredi 09 avril 2025 sans modification.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 28922846 : Sèvres Anxaumont (2) – Savigny l'Evescault (1) en Départemental 4 poule D du 06/04/25

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 53182449 : Châtelleraut Portugais (2) – Naintré (2) en U15 à 8 poule A du 05/04/25

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922844 : Poitiers Gibauderie (2) – Nieuil l'Espoir (3) en poule D du 06/04/25

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 28 du 09/04/25, concernant le courriel de confirmation de réserve du club de Nieuil l'Espoir (06/04/25 à 18h09)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Gibauderie, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Gibauderie (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Poitiers Gibauderie (1), évoluant en Départemental 3 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que quatre joueurs : El Amini ATTOUMANI (12), Ayouba BAOU (13), Fayez MOUHOUDHOIRE (16) et Bernard SAID ASSANI (11) ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Gibauderie (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nieuil l'Espoir (3) (3-0, 3 points).**

Les droits de confirmation de réserves (42€) seront débités au club de Poitiers Gibauderie.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**DIVERS**

Courriels des clubs de : Fleuré, Smarves Iteuil :
Réponses par courriel.

Courriel du club d'Aslonnes :
Pris note.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28900040 : FC 3 Vallées 86 (2) – Rouillé (1) en Départemental 2 poule B du 12/04/25
- Match n° 28900042 : Fontaine le Comte (2) – St Julien l'Ars (1) en Départemental 2 poule B du 13/04/25
- Match n° 28900341 : Beaumont St Cyr (3) – Ozon (2) en Départemental 3 poule B du 13/04/25
- Match n° 28900429 : Montmorillon (3) – Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule C du 13/04/25
- Match n° 28900553 : Château Larcher (2) – Smarves Iteuil (2) en Départemental 3 poule D du 13/04/25
- Match n° 28900554 : St Benoît (2) – Vivonne (1) en Départemental 3 poule D du 13/04/25
- Match n° 28922850 : Nieuil l'Espoir (3) - Château Larcher (3) en Départemental 4 poule D du 13/04/25
- Match n° 28923032 : Vouneuil Béruges (2) – Jaunay Marigny (2) en Départemental 4 poule F du 13/04/25
- Match n° 28960436 : Aslonnes (1) – Coulombiers (1) en Départemental 5 poule H du 13/04/25

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.
François PAIREMAURE



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du jeudi 17 avril 2025
Procès-verbal n° 30

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 29 (par voie électronique) du mercredi 16 avril 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Val de Vonne	Poitiers Gibauderie
Adriers	Jardres	Poitiers Portugais
Archigny	Jaunay Marigny	Rouillé
Availles en Châtelleraut	Lavoux – Liniers	Savigny l'Evescault
Avanton	Ligugé	St Benoît
Beaumont St Cyr	Mignaloux Beauvoir	St Christophe
Brion St Secondin	Montamisé	St Maurice Gençay
Buxerolles	Montmorillon	Stade Poitevin
Cernay St Genest	Naintré	Thuré Besse
Châtelleraut Portugais	Nord Vienne	Usson l'Isle
FC 3 vallées 86	Nouaillé Maupertuis	Valdivienne
Fleuré	Ouzilly	Vallée du Salleron
Fontaine le Comte	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Montasèvres	Poitiers 3 cités	Vouneuil Béruges

Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : des joueurs du club de sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.



R 8 : limitation d'équipiers supérieurs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de *** joueurs mutés.

*** à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et à effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club, pour le motif suivant : sont inscrits plus de *** joueurs mutés hors période.

*** à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 28899817 : Naintré (2) – Nord Vienne (1) en poule A du 13/04/25

Courriel de confirmation de réserve du club de Nord Vienne (13/04/25 à 22h43)

Réserve non inscrite sur la feuille de match.

Courriel du club de Nord Vienne (14/04/25 à 11h31) expliquant l'effacement de la réserve.

La Commission demande un rapport à l'arbitre officiel désigné sur la rencontre M. Willy LACHE afin de confirmer le dépôt de cette réserve et d'en donner le contenu à recevoir avant le mercredi 23 avril 2025.

Dossier en instance.

**Match n° 28900038 : Montmorillon (2) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 12/04/25**

Courriel de confirmation de réserve du club d'ACG Foot Sud 86 (14/04/25 à 14h15)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorillon, pour le motif suivant ; sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 14 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Montmorillon (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

A la lecture de la réserve, la Commission estime que celle-ci n'est pas correctement posée car elle porte sur un nombre de 14 joueurs qu'il n'est pas autorisé d'excéder.

Par ces motifs dit la réserve irrecevable et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 4 à 0 en faveur de Montmorillon (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club d'ACG Foot Sud 86.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information :

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Montmorillon (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Montmorillon (1), évoluant en Régional 2 poule B, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

DÉPARTEMENTAL 4**Match n° 28922937 : Lusignan (2) – AS Poitiers 86 (1) en poule E du 06/04/25****Évocation**

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 28 du 09/04/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de AS Poitiers 86 (1) d'un joueur (licence n° 9602241858) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de AS Poitiers 86 a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 30 du 27/03/25) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 31/03/25 et que l'équipe de AS Poitiers 86(1) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de AS Poitiers 86 (1) pour en donner le gain à l'équipe de Lusignan (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club de AS Poitiers 86.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28956475 : St Julien l'Ars / Savigny l'Evescault (3) – Poitiers 3 Cités (3) en poule F du 13/04/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers 3 Cités (3) d'un joueur (licence n° 9604265836) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 Cités lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 avril 2025** terme de rigueur .

Dossier en instance.

Match n° 28960434 : Smarves Iteuil (3) – Aslonnes (1) en poule H du 06/04/25

Évocation

Suite à une demande d'évocation formulée par le club de Smarves Iteuil à l'encontre du club d'Aslonnes et dans un souci de traitement homogène des dossiers, la Commission Départementale Litiges et Contentieux a décidé d'évoquer la rencontre citée en rubrique, en raison de la présence de trois joueurs mutés hors période sur la feuille de match.

Considérant que la rencontre en litige s'est déroulée le 06 avril 2025 et l'évocation a été effectuée le 13 avril 2025 à 21h03, de telle sorte que la rencontre en litige n'avait pas encore été homologuée par l'écoulement du temps

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Aslonnes lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 avril 2025** terme de rigueur .

Dossier en instance.

**U13****Match n° 53065402 : Biard (2) – Poitiers Asac (4) en Départemental 3 poule F du 12/04/25**

Annotation sur la feuille de match, dans la partie « observations d'après match » : l'équipe de Biard a fait participer un joueur jouant sur le terrain d'à côté et non inscrit sur la feuille de match, juste avant la fin.

Courriel de confirmation de réserve d'après match du club de Poitiers Asac (14/04/25 à 15h12)

Participation à ce match au sein de l'équipe de Biard (2), d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

– de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Biard, avec copie du courriel de confirmation, lequel peut formuler ses observations avant le **mercredi 23 avril 2025** terme de rigueur.

Dossier en instance

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND Châtelleraut



⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

**Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.**

⚽ INSCRIPTION ⚽

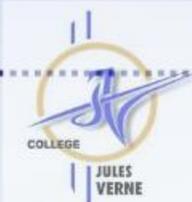
**Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège**



MERCREDI
14 & 21
GARÇONS FILLES
MAI

TEST DE SELECTION
DE 8H30 À 16H.

DOSSIER À
RENDRE AVANT
MERCREDI 16 AVRIL
DERNIER DÉLAIS



SECTION FOOTBALL

OBJECTIF :

- RÉUSSIR SA SCOLARITÉ EN ASSOCIANT LE FOOTBALL AUX PARCOURS DE FORMATION
- PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'EXERCER LEUR PASSION
- PROPOSER UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

REUNION D'INFORMATION
JEUDI 13 MARS À 18H

 **COLLÈGE JULES VERNE**

CONTACT

DOSSIER D'INSCRIPTION



SIMON LAHEUX, RESPONSABLE SECTION SPORTIVE FOOTBALL
05.49.47.53.02
CE.08607998@AC-POITIERS.FR



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 19/03 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage (15 joueurs convoqués – match amical)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 15 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : PERNES Martin, ANTIGNY Axel, **CHABOISSON Louis**
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, ARTUS Adam
- MONTMORILLON: **PERRIN Titouan**, BERGER Maël
- STADE POITEVIN F.C : MADI SILAHI Naoufale, SANGUINITI Leo, THOUMANGOYE Ismaël, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Stage Détection/Sélection U13 Garçons



CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition U14 R2 (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))
- Le 21/4 : Détection/Stage opposition Sélection U14G 86.

LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)
(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H)

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

Liste des 18 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- G.J VAL de VONNE : BRACONNIER Sorel
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : AUZANNET Myron, PERROT Noé, KOULIBALY Fallilou, ROCHET Enzo
- MONTMORILLON : RUFFIN Hugo
- POITIERS ASAC : NGBOPOLO KOLENA Kévin
- STADE POITEVIN F.C : MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, LAAFIR Kaïs, AUXEMERY BESNEVILLE Charly

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation, et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

Rassemblements U12 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite au retour des fiches « Défis Sportifs » par les clubs, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination d'environ 120 jeunes joueurs nés en 2013.

Les objectifs de ces rassemblements sont :

- De faire découvrir aux participants le processus de détection pour les années futures (U13, U14...etc...).
- D'établir un diagnostic du niveau global par génération dans le département.

Pour ces rassemblements, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)

MERCREDI 23 AVRIL 2025 de 13h45 à 17h
à NAINTRE
(Complexe René Andrault - rue Jacques Duclos-86530)

Liste des 41 joueurs convoqués pour ce stage :

BIARD : MAMORY Nassar

CHASSENEUIL/ST GEORGES : BESSAC Edouard, MARIE Nelson, **POUSSET Noam**

CHATELLERAULT S.O.C : BIOSSAC Jules, COELHO THIEBAUD Lisandro, FOFANA Sankoumba, HERNANDEZ Milan, JEANNE Eliam, SAVATIER Milo, VIVIER Lyno

E.S LA PALLU : PICARD Gabriel, **MICHEAU Yoni**

G.J ANTOIGNE/INGRANDES : CHALARON Andrew

G.J AVENIR 86 : METRO Mylan, PINARD Mathis

G.J DISSAY/BEAUMONT : ALI ABDLOUL HAMID Aby, BADAD Jalis, **BERTAUD Louis**, FOUQUERAY Paul

MIGNE-AUXANCES : VEZIN Arthur, PEREIRA Robin, CAPILLON Joey

NAINTRE : LANCEREAU Baptiste, SANSQUIER Diego

NEUVILLE : BEAUFORT Neyliann, RASOLOMPIAKARANA Lenny, HEUDE Raphaël, **GOURDON Arthur**, BARBOT Lyvann

OZON F.C : SYLLA Mouctar, RAOUI Yassine, BERTHELIN Marlone

STADE POITEVIN F.C : KABA Yadali, **RUIZ Lenny**, JACQUET Lenda, DRAME Ibrahima, DESMAZEAU Thomas, GUIRASSY Lamine, DIABY Souwareba, BROSSIER Théo

Encadrement : ALLOUIS Anthony (CTD PPF) et des membres de la Commission Technique 86

EN GRAS, les Gardiens de But convoqués



**JEUDI 24 AVRIL 2025 de 13h45 à 17h
à POITIERS
(Complexe sportif de St Nicolas - terrain synthétique)
Route de Parthenay - 86000**

Liste des 41 joueurs convoqués pour ce stage :

BUXEROLLES : FLAVIEN Robin, **DAVID Gabi**, LEBAS Théo

G.J ESPOIR SUD POITIERS : LACAS Antoine, MANGOT Axel, SABOURIN Julien, CAILLET Léo, SAILLIER Manoa, BECHU Oscar, BENCINI Tiago, **PIERREFICHE Ruben**

G.J FOOT SUD 86 : PASZEK Joseph, PISSARD Owen

G.J SUD HAUT POITOU : FETIVEAU CAMPIN Sasha, **LIEGE Milan**

G.J TROIS VALLEES 86 : PUAUD Maé

G.J VAL de VONNE : TALMOT Corentin, GAULT Victor

G.J V.V.M/CHAUVIGNY : BOHAN Paul, CAHORS Louis, DUPE Lucas Nolan, LEGUBE SOLLELIS Edouard, RIANE Wassim, TABOIS Anatole, **PELLETIER Timothé**, VERNOS Ilan

MONTMORILLON : HEBRAS Timéo, BOUCHE MASSELOT Nils

NIEUIL L'ESPOIR : ALI Naym

POITIERS ASAC : EL HAJJAMI Youssef, KABA Kaloko

POITIERS TROIS CITES : GOLITIN FEITOZA MIRA Olihan, RIDAY Iyad

ST MAURICE-G/C.L/B/A/S : GIRAUD Théo, REDIN Yowen, GARGOUIL Noah, FRADIN Julien

VALDIVIENNE : **CHEVALIER Jules**

VALENCE-en-POITOU : LARROUYAT Rafaël

VOUNEUIL/BERUGES : SEINE Enzo, **CATY Bastien**

Encadrement : ALLOUIS Anthony (CTD PPF) et des membres de la Commission Technique 86

EN GRAS, les Gardiens de But convoqués



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :E-mail :agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)**Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

